

Commune de Marboz
CM/BV

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 18 juillet 2023

Le conseil municipal s'est réuni le 18 juillet 2023 à 20 H sous la présidence de Madame Christelle MOIRAUD, Maire.

Etaient présents : BOUVARD Nelly, CALLAND Cédric, CARRUBA Isabelle, CHATELET Jocelyne, DELIANCE Alexandre, GUILLERMIN Patrice, JAILLET Christian, LAMBERET Anthony, MIVIERE Karine, MOIRAUD Christelle, NAVARIN Cécile, NEVORET Benoit, NICOLAS Carine, NOEL Simon, POCHON Béatrice, POCHON Laurence, PONCIN Emmanuel, SOCHAY Hervé
Excusé(e) : TISSERAND-BOUVARD Magali donne son pouvoir à POCHON Laurence
Monsieur NOEL Simon a été élu secrétaire de séance.

I. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 19 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

II. Nomination d'un représentant au CA de la société publique locale (SPL) In Terra

Par délibération du Conseil municipal du 19 juin 2023, la commune de Marboz est entrée au capital de la société publique locale In Terra par une participation de 2 500 € soit 5 actions de 500 € chacune.

La commune doit désormais désigner son représentant à l'Assemblée spéciale et à l'Assemblée générale de la société publique locale In Terra.

Le Conseil municipal,

Vu les statuts en vigueur de la SPL IN TERRA,

Vu le Code général des collectivités locales, et notamment l'article L2121-33,

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Décide de désigner Mr Patrice Guillermin en qualité de représentant de la commune de Marboz à l'Assemblée spéciale et à l'Assemblée générale de la SPL IN TERRA.

III. Convention relative à un aménagement de sécurité RD28

La commune a engagé des travaux d'aménagements de l'entrée Est du village de la RD 28 « route du Revermont » et « route du Collège » afin de sécuriser le chemin piéton et d'apaiser la circulation des véhicules du secteur. S'agissant de travaux situés dans l'emprise du domaine public routier départemental, il convient d'établir une convention précisant les engagements respectifs de ses deux collectivités vis-à-vis de ce projet.

En annexe :

- Convention relative à l'aménagement de sécurité RD28
- Le plateau surélevé
- Les écluses

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- approuve la convention relative à l'aménagement de sécurité RD28,
- autorise Madame le Maire à signer la convention ci-jointe avec le Département de l'Ain.

IV. Convention de gestion avec Grand Bourg Agglomération pour le site internet de Marboz

La commune de Marboz a adhéré à l'usine à sites de Grand Bourg Agglomération et a bénéficié de son accompagnement pour la création de son site.

Par décision du Bureau Communautaire du 15 mai 2023, un dispositif de facturation annuelle a été adopté, reposant sur les principes suivants :

- Assistance à la réalisation et la maintenance sous la forme d'un nombre de jour forfaitaire d'intervention en fonction de la population de la commune,
- Hébergement du site sous la forme d'un forfait en fonction de la population de la commune, intégrant le cas échéant, les coûts de certificats dédiés.

Ainsi pour notre commune, cette participation annuelle au titre de l'année 2023 (pas de facturation rétroactive) s'élève à : 680 € (480 € assistance GBA+200 € hébergement).

A noter que cette participation ne couvre pas la totalité des coûts liés à la mise en œuvre de cet accompagnement et Grand Bourg Agglomération en supporte le reste à charge.

Dans ce contexte, la commune doit signer une convention pluriannuelle et ses annexes et entériner cette participation financière.

En annexe :

- convention de gestion avec Grand Bourg Agglomération pour le site internet de Marboz
- annexe 1
- annexe 2

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- autorise Madame le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'application de la convention ;
- donne tout pouvoir à Madame le Maire pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

V. Cession d'un tracteur

Madame le Maire propose de vendre à l'entreprise Dombes Savoie Agri (Chaleins), le tracteur DEUTZ AGROTRON K410 acquis, par la commune, en 2010.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Maire à vendre le tracteur DEUTZ AGROTRON K410 inscrit à l'inventaire sous le n°201021571 01 pour un montant de 25 000 € à l'entreprise Dombes Savoie Agri.
- dit que cette recette sera inscrite au budget communal.

VI. Reprise d'une roto-faucheuse

Madame le Maire propose de vendre à l'entreprise Dombes Savoie Agri (Chaleins), la roto-faucheuse acquise, par la commune, en 2012.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Maire à vendre la roto-faucheuse inscrite à l'inventaire sous le n° 2012215781721 pour un montant de 4 000 € à l'entreprise Dombes Savoie Agri.
- dit que cette recette sera inscrite au budget communal.

VII. Vente de peupliers

Madame le Maire propose de vendre à l'entreprise Gonnot SARL (Pont d'Ain) les peupliers et de procéder à l'enlèvement des houppiers aux lieux-dits: Prairie de Groboz, Florence, les Basses Vavres sur les parcelles ZI 28, 25, ZB 35, 36, sur chemin touchant la WA65, WC 268 pour un montant de 5 121 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Maire à vendre les peupliers et à faire procéder à l'enlèvement des houppiers aux lieux-dits: Prairie de Groboz, Florence, les Basses Vavres pour un montant de 5 121 € à l'entreprise Gonnot SARL
- dit que cette recette sera inscrite au budget communal.

VIII. Décision modificative n°1

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Augmentation du compte 781 / 042 (Reprise sur amortissement, dépréciations et provisions)	SIEA		1 361.10 €		
Augmentation du compte 6411 (rémunération personnels titulaires)		1 361.10 €			
Augmentation du compte 2804182 / 040 (Bâtiments et installations – organismes publics divers)	SIEA			1 361.10 €	
Augmentation du compte 261 - opération 396 (Titres de participation)	IN TERRA			2 500,00 €	
Diminution des crédits du compte 2182 - opération 172 (Acquisition de matériel)				- 3 381,10 €	
Augmentation du compte 203 - opération n°388 (Frais d'études, de recherches et de développement et frais d'insertion)	Médiathèque			24 520.00 €	
Diminution du compte 2182 - opération 172 (Acquisition de matériel)	Médiathèque			- 10 000.00 €	
Augmentation du compte 1322 (Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables (multisports))	Médiathèque				15 000,00 €
TOTAUX		1 361,10 €	1 361,10 €	15 000,00 €	15 000,00 €

Il est nécessaire de procéder à plusieurs opérations budgétaires modificatives comme présentées ci-dessus :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- approuve la décision modificative N°1 indiquée ci-dessus.

Tour des commissions :

Différentes informations ont été restituées par les commissions suivantes :

Commission Ecoles – Restaurant scolaire – Centre de loisirs – Médiathèque – Jeunesse, compte- rendu de Carine NICOLAS

Commission Aménagement du village – Affaires économiques – Communication – Relations avec les habitants, compte-rendu de Patrice GUILLERMIN

Commission Voirie – Espaces verts – Eau et assainissement – Affaires agricoles, compte-rendu de Hervé SOCHAY

Commission Gestion des bâtiments communaux – Travaux neufs – Eclairage public – Gestion des services techniques, compte-rendu de Christian JAILLET

IX. Questions diverses :

- Salle de sport de Villemottier
- Planning de la rentrée

a) Dossiers d'urbanisme :

Le conseil municipal est informé des décisions de permis de construire suivants :

PC en cours d'instruction :

PC accordés :

PC refusés :

Dossiers déposés par voie électronique depuis le 1^{er} janvier 2022 :

PC : 9

DP : 9

CU : 14

b) Délégations au maire :

La Commune n'a pas préempté durant ce mois

La séance est levée à 23 H 13.

Prochain conseil municipal : lundi 11 septembre 2023 à 20h.



Le Maire,
Christelle Moiraud
Christelle MOIRAUD